



Creative Commons et patrimoine culturel

Quelques exemples de synergies en bibliothèque

Lionel Maurel

Bibliothèque nationale de France

Lancement officiel Creative Commons Luxembourg

15/10/2007

Bibliothèques traditionnelles et CC



Conserve



Communique

Prête



???



Bibliothèque ≠ Auteur

Les bibliothèques à l'heure du numérique

- o Au-delà des collections physiques

- Bibliothèque numérique
- Site Internet
- Information dérivée
- Animation
- Exposition
- Formation
- Edition
- ...



Réutilise des œuvres



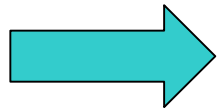
Produit des oeuvres



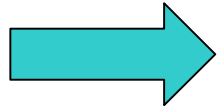
Intérêt des CC

La condition juridique des bibliothèques (1)

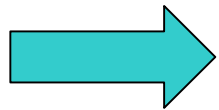
- Les rigueurs de la propriété intellectuelle : « Tout ce qui n'est pas permis est interdit »
 - Code de la propriété intellectuelle et Loi DADVSI (01/08/2006)



Droits patrimoniaux (Reproduction et Représentation/Diffusion)



Droit moral (respect paternité et intégrité des œuvres)



Nécessité d'obtenir des **licences** auprès des ayants droit

La condition juridique des bibliothèques (2)

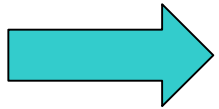
○ Quelques exceptions :

- Domaine public (vie de l'auteur plus 70 ans) ;
- Droit de prêt ;
- Droit de reprographie ;
- Nouvelles exceptions DADVSI : conservation, dépôt légal, pédagogique, handicapés.
- **Et le numérique ???**

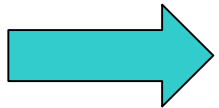
L'intérêt des licences Creative Commons

- Le principe des Creative Commons :
« Tout ce qui n'est pas interdit est permis ».

- Un système de libération graduée des oeuvres



Réutiliser des œuvres sous licence Creative Commons



Diffuser des contenus sous licence Creative Commons

Réutilisation d'œuvres sous licence Creative Commons (1)

- Une réserve d'œuvres « libres » en progression constante :
 - Musique : [Jamendo](#)
 - Images : [Flickr](#)
 - Textes : [In libro veritas](#) ; [Scribd](#) ...
 - [Et plus encore](#) ...

Réutilisation d'œuvres sous licence Creative Commons (2)

- Quelques réalisations élémentaires :
 - Images : [Bibliothèques de l'Université libre de Louvain](#)
 - Musique : [Médiathèque de Dole](#)
 - Livres électroniques : [PUL – Pôle Universitaire Lyonnais](#)

Diffusion de contenus sous licence Creative Commons (1)

- Diffuser des collections :
 - Bibliothèques numériques : [Luxemburgensia / Gallica](#)
 - Archives sonores : [Bibliothèque Publique d'Information \(BPI\)](#)
 - Publications officielles : [Bibliothèque du Congrès national du Chili](#)

Diffusion de contenus sous licence Creative Commons (2)

- Diffuser des données :
 - [Catalogue collectif du réseau des bibliothèques autrichiennes](#) (Katalogisate online)

Diffusion de contenus sous licence Creative Commons (3)

- Investir le web 2.0

- Blogs : [Bibliobsession 2.0](#), [BiblioFrance](#), [St. Petersburg College Library Blog](#)
- Mashup : [Westmont Public Library sur Flickr](#)

Les enjeux dans le domaine du libre accès à l'information scientifique (1)

- Creative Commons et Archives ouvertes
 - [Cyberthèses Lyon 2](#)

Les enjeux dans le domaine du libre accès à l'information scientifique (2)

- Creative Commons et Revues en Open Acces
 - [Projets Science Commons](#)
 - Exemples : [PLoS](#), [BioMed Central](#)

Les enjeux dans le domaine du libre accès à l'information scientifique (3)

○ Creative Commons et E-learning

- [Projet ccLearn](#)
- Diffusion de cours en ligne : [MIT](#), [ENS](#)
- Plateformes coopératives : [Connexions](#)

Des projets à plus grande échelle ? (1)

- Au-delà des bibliothèques :
 - Projets communs Bibliothèques/
Archives/Musées/ Institutions
privées



[Creative Archive](#)

Des projets à plus grande échelle ? (2)

- Au-delà du cadre national et Etatique:
 - Creative Commons et Bibliothèque numérique européenne (BnuE)
 - Initiatives privées : Open Content Alliance, Text Archive, Spoken Alexandria Project.

Obstacles et incertitudes ... (1)

- Des incertitudes quant à la validité juridique des Creative Commons
 - Pas d'application par des tribunaux français ;
 - Des points de vue contradictoires.

Obstacles et incertitudes ... (2)

- Des précautions juridiques à prendre :
 - Les agents ont aussi des droits !
 - Le domaine public doit le rester !

Obstacles et incertitudes ...(3)

- Une révolution culturelle à faire pour les bibliothécaires :
 - Résister à l'appât du gain (patrimoine immatériel) ;
 - Changer de regard sur la Culture Libre ;
 - Du patrimoine culturel aux biens communs culturels.



Conclusion : Soyons créatifs !!!

Merci !